



Vendredi 8 mai 2020

Saint Georges sur Allier

Madame, Monsieur, chers parents,

Le vendredi 13 mars dernier, le gouvernement a décidé de fermer les écoles dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. Après la période de confinement, vient maintenant la possibilité de réouverture des écoles. Ce courrier vous permettra, je l'espère, de répondre aux nombreuses interrogations qui sont les vôtres dans ce contexte particulier.

Les conditions de réouverture de l'école ont été définies par, d'une part, le strict respect du protocole fourni par l'Etat et, d'autre part, la volonté de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions. La sécurité des enfants, des personnels communaux et des enseignantes est notre priorité.

Pour organiser ce retour à l'école pour vos enfants, nous avons travaillé en concertation avec les enseignantes des deux écoles représentées par leurs directrices respectives, des représentantes de parents d'élèves et en impliquant nos agents communaux.

J'ai décidé de rouvrir les écoles maternelle et élémentaire à partir du 14 mai 2020. Cette rentrée sera progressive.

L'organisation retenue pour cette reprise, qui vous est également présentée dans le courrier envoyé par les directrices, est définie selon les priorités suivantes :

- Les effectifs accueillis seront limités
- Les enfants de parents « prioritaires »* seront accueillis en première intention
- Les fratries seront prises en compte dans cette organisation

Accueil des enfants

Nos classes ont toutes des surfaces au sol permettant de répondre aux critères maximaux du nombre d'enfants prescrits par les consignes nationales y compris l'Algeco (un enfant pour 4 m² minimum). Néanmoins, dans un premier temps, pour rôder le fonctionnement prévu, nous avons décidé de limiter les effectifs en deçà de ces préconisations.

Exemple : la classe de CP a une superficie de 60 m², nous pourrions donc accueillir avec la règle des 4 m² / enfants : 15 enfants or nous allons en accueillir 9.

Les choix sont différents en fonction des deux écoles :

- En élémentaire, tous les enfants seront accueillis suivant deux scénarios :
 - o Tous les jours pour les enfants de parents prioritaires*
 - o Alternativement tous les deux jours (Lundi-Mardi ou Jeudi-Vendredi) pour les autres enfants (la répartition des groupes vous sera fournie par l'école)
- En maternelle, seront accueillis, dans un premier temps, deux catégories d'enfants :
 - o Tous les jours les enfants de parents prioritaires*

- Les enfants de fratries en fonction de l'alternance de leur aîné en élémentaire

Ces dispositions seront élargies en fonction de l'analyse du fonctionnement des écoles. Une reprise plus large sera étudiée pour début juin.

Condition d'accès aux établissements et de circulation à l'intérieur des écoles.

Les conditions d'accès aux établissements scolaires seront modifiées. Les horaires d'entrée et de sortie seront identiques pour l'élémentaire mais modifiés pour l'école maternelle. Nous avons décidé d'échelonner les entrées en classe de maternelle de 8H20 à 8H40 pour davantage de fluidité.

Ecole Primaire et Maternelle : chaque niveau possèdera une entrée dédiée et une couleur associée. Des marquages de couleur seront réalisés dans la cour et dans les couloirs pour aider à la distanciation physique.

Nous vous remercions de bien respecter les consignes de distanciation et de ne pas stationner en groupe aux abords des écoles.

Conditions sanitaires de sécurité

Conformément au protocole fourni par l'Etat et aux différentes circulaires, l'entretien des locaux sera adapté aux exigences.

Une désinfection des locaux est prévue à minima 3 fois par jour. Un virucide de contact normé sera mis à disposition des enseignantes et des personnels communaux pour effectuer tout au long de la journée les désinfections des objets ou matériels sensibles comme les poignées de porte par exemple.

L'ensemble des locaux a été désinfecté deux fois pendant la période de confinement avec un dernier passage le 7 mai 2020.

Les solutions de nettoyage des mains ont été modifiées (essuies mains à usage unique, condamnation de robinets et toilettes, ajout et/ou changement de poubelles).

Les règles d'hygiène concernant les enfants, les enseignantes et les personnels communaux seront rappelées régulièrement.

La commune fournira des masques chirurgicaux (FFP1) aux personnels communaux. C'est l'Eduction Nationale qui fournira les masques aux enseignantes et aux ATSEM (personnels communaux intervenant dans le cadre scolaire). Le port de ces masques sera obligatoire pour les adultes.

La Cantine

L'encadrement du temps de cantine sera opérationnel dès le 14 mai. Cependant, pour la première semaine, les parents devront prévoir un repas froid pour chaque enfant.

Les repas seront pris dans le réfectoire en plusieurs services et en respectant les distanciations physiques ainsi qu'un sens de circulation. Une désinfection aura lieu entre chaque service.

Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) sera opérationnel dès le 11 mai pour les enfants de parents prioritaires* aux horaires habituels et à partir du 14 mai pour les autres enfants scolarisés. Une confirmation d'inscription sera demandée pour anticiper les effectifs accueillis.

Transport Scolaire

Le transport scolaire sera assuré dès le 12 mai. Le transporteur nous a informés des conditions de sécurité mises en place : montée et descente par la porte arrière du bus, condamnation d'une place sur deux et désinfection des cars après chaque transport. Le port du masque sera obligatoire pour le conducteur.

Toutes ces mesures seront en place dès la semaine prochaine pour que les enfants effectuent leur rentrée scolaire dans les meilleures conditions possible. Le retour à l'école, après huit semaines de confinement, est important. Il doit se faire dans un environnement modifié sécurisant pour les élèves et rassurant pour vous, parents.

Les enfants s'adaptent facilement ; néanmoins, il faudra les accompagner dans cette découverte et cette nouvelle façon d'appréhender l'Ecole. C'est un challenge que nous allons réussir ensemble.

Vous trouverez un document questions/réponses préparé par les représentantes de parents d'élèves associé à ce courrier.

Chloé COLNET, Adjointe Enfance Jeunesse et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien Cordialement

Cédric MEYNIER

Maire

* Liste des professions à caractère prioritaires fixée par l'état.